

Valeurs d'intervention en matière sexo-éducative

En matière de sexualité, la personne qui présente une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement a le droit d'exprimer ses besoins et de bénéficier d'un support individualisé pour y répondre le plus adéquatement possible.

Le droit à l'expression de la sexualité de la personne s'exerce selon les normes que la société valorise.

Valeurs sexuelles

En matière d'intervention sexo-éducative, le guide de référence du Pavillon du Parc promeut sept valeurs comme fondamentales. Les deux premières se retrouvent clairement énoncées dans les chartes canadienne (art. 15, 1 et 28) et québécoise (art. 10 et 47) des droits et libertés, tandis que les cinq autres comptent parmi les valeurs auxquelles aspire la culture nord-américaine.

1. Égalité des sexes

La philosophie de la normalisation propose qu'on perçoive l'individu présentant une déficience intellectuelle un trouble envahissant du développement d'abord comme une personne humaine et non comme un individu réduit à son handicap. De même, ce qui détermine le choix des connaissances et des habiletés à promouvoir, c'est le plus grand développement de l'autonomie de la personne et ce, quel que soit son sexe. La normalisation et la valorisation favorisent des échanges interpersonnels qui soient les plus égalitaires possibles, dans le respect des différences de chacun et chacune.

2. Liberté et attirance sexuelle

L'attirance sexuelle relève, entre autres, des goûts et préférences de la personne et non d'une loi ou d'un instinct de nature biologique. La recherche du développement personnel et social de l'individu doit donc s'accommoder de la donnée que constitue son orientation sexuelle, que celle-ci soit hétérosexuelle, homosexuelle ou bisexuelle.

3. Mixité des milieux

Tout comme l'apprentissage de comportements sociaux passe par la pratique de relations interpersonnelles, c'est en se côtoyant dans le quotidien que les garçons et les filles, que les femmes et les hommes peuvent acquérir des habiletés de communication et de perception plus réalistes de l'un et l'autre.

4. Consentement mutuel

Les échanges amoureux, basés sur le consentement mutuel, impliquent l'égalité et la responsabilité de l'un et l'autre des partenaires.

5. Intimité

L'intimité constitue un élément essentiel de la vie privée de la personne.

6. Individualité

Au-delà des étiquettes, des stéréotypes et du conformisme, la valorisation de l'individualité met l'accent sur le développement des caractéristiques épanouissantes de la personne. Bien différente de l'individualisme, du " chacun pour soi ", de l'égocentricité et du " moi centre de tout ", l'individualité caractérise une personne qui a sa façon bien à elle d'être et d'agir tout en respectant la collectivité. L'individualité rend stimulants les échanges et les partages.

7. Responsabilité

Dans une perspective de normalisation et de valorisation, à mesure qu'augmente la capacité de la personne d'être responsable de sa pratique en matière de sexualité, plus grandes apparaissent sa liberté de choix et

la maîtrise possible de ses relations amoureuses, érotiques et conjugales, ainsi que son potentiel reproducteur. Plus grande apparaît également la responsabilité du milieu éducatif face à la contraception, à la protection de la santé de la personne et celle des partenaires.

Pour savoir plus à ce sujet voir le Guide de référence en intervention sexo-éducative préparé par le Conseil consultatif du personnel clinique. Consulter également la SexoTrousse
<http://www.pavillonduparc.qc.ca/SexoTrousse/index.html>